

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

NO : 450-11-000167-134

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

*Loi sur les arrangements avec les
créanciers des compagnies*

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT AVEC LES
CRÉANCIERS DE :**

**MONTREAL, MAINE & ANTLANTIQUE
CANADA CIE (MONTREAL, MAINE &
ATLANTIC CANADA CO.)**

Débitrice

ET

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
(RICHTER ADVISORY GROUP INC.)**

Contrôleur

ET

**ROYAL & SUN ALLIANCE DU
CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES**

ET

**GROUPE LEDOR INC., MUTUELLE
D'ASSURANCE**

Requérantes

ET

**YANNICK GAGNÉ, GUY OUELLET,
SERGE JACQUES et LOUIS-SERGE
PARENT, représentants du recours
collectif**

Mis en cause

AVIS DE DÉNONCIATION DE PIÈCES ADDITIONNELLES DE LA DEMANDE EN JUGEMENT DÉCLARATOIRE ET SUBSIDIAIREMENT POUR PERMISSION DE DÉPOSER HORS DÉLAI UN AVIS DE RETRAIT DE REPRÉSENTATION PAR LES PROCUREURS DES MIS EN CAUSE

À : LISTE DE DISTRIBUTION

PRENEZ AVIS que les requérantes entendent produire les pièces additionnelles suivantes lors de la présentation de la *Demande en jugement déclaratoire et subsidiairement pour permission de déposer hors délai un avis de retrait de représentation par les procureurs des mis en cause* présentée devant l'honorable Gaétan Dumas, j.c.s, le **3 mars 2017**, à **10h**, au Palais de justice de Sherbrooke situé au 375, rue King Ouest, Sherbrooke, **salle 2**, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Pièce R-14 : Preuve de réclamation de Groupe Ledor inc., Mutuelle d'assurance;

Pièce R-15 : Preuve de réclamation amendée de Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (Montréal);

Pièce R-16 : Preuve de réclamation de Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (Mississauga).

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Québec, le 2 mars 2017



CARTER GOURDEAU

(Me Guy Leblanc)

Avocats des demandereses

5600, boulevard des Galeries, bureau 205

Québec (Québec) G2K 2H6

Tél.: (418) 628-1800 #236 ▪ Téléc.: (418) 628-1801

Courriel pour notification : notification@cartergourdeau.ca

(Notre dossier : 750 - 1657)

GL/sp

**COUR SUPERIEURE
(Chambre commerciale)
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS**

NO : 450-11-000167-134

*Loi sur les arrangements avec les
créanciers des compagnies*
**DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT
AVEC LES CRÉANCIERS DE :**

**MONTREAL, MAINE & ATLANTIQUE
CANADA CIE (MONTREAL, MAINE &
ATLANTIC CANADA CO.)**
Débitrice

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC. (RICHTER
ADVISORY GROUP INC.)**
Contrôleur

**ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA,
SOCIÉTÉ D'ASSURANCES
ET
GROUPE LEDOR INC., MUTUELLE
D'ASSURANCE**
Requérantes

**YANNICK GAGNÉ, GUY OUELLET, SERGE
JACQUES ET LOUIS-SERGE PARENT**
Mis en cause

ORIGINAL

**AVIS DE DÉNONCIATION DE PIÈCES
DES DEMANDERESSES**
(Art. 247 et 248 C.p.c.)

N/D: 750-1657

(SP)

Me Guy Leblanc
CARTER GOURDEAU
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
AVOCATS

5600, boulevard des Galeries, bureau 205
Québec (Québec) G2K 2H6
Téléphone: (418) 628-1800 Télécopieur: (418) 628-1801
notification@cartergourdeau.ca